

P 1030090
U seule page

Saisies de l'ISS - Foncim - Picardie
par les autorités chinoises de Changhaï -

744-3

Le 19 janvier 1954 je suis convoqué au Currency Control avec Mr. Waetch directeur de Burkill and Sons Ltd. et représentant de l'Anglo French Land company.

Deux proclamations nous sont lues, l'une concernant l'I.S.S. l'autre concernant la Sté Immobilière Picardie, Foncière et Immobilière de Chine, et l'Anglo French Land. Ces proclamations, émises le 8 janvier par la Military control Commission et signées par Chen Yi nous sont donc lues le 19 du même mois en présence :

de représentants des Affaires Etrangères
" " du Currency control
" " du House Control

Après lecture en chinois, une traduction en anglais nous est lue mais aucune copie ne nous est remise.

Le contenu de la proclamation concernant l'I.S.S. est à peu près ceci: En raison du fait d'abord que l'I.S.S. est en liquidation depuis très longtemps et que cette liquidation n'est pas encore terminée, en raison du fait ensuite que l'I.S.S. n'a pas encore réglé les pre-war deposits la Military control Commission a décidé de mettre tout l'actif de cette société "under custody".

Le contenu de la proclamation concernant Picardie, Foncim et Anglo French Land est à peu près le suivant :

En raison des connections étroites et compliquées entre ces sociétés et l'I.S.S. et en raison du fait que l'I.S.S.

possède des actions de ces sociétés, la Military Control Commission a décidé de mettre tout l'actif de ces sociétés "under custody".

Depuis cette date, nous avons dans nos bureaux une quinzaine de contrôleurs. Mais il est impossible de connaître d'une façon précise le statut des 3 sociétés I.S.S., Foncim, et Picardie.

En effet, dès le premier jour, la façon d'opérer dans les trois sociétés a été différente :

- signature des chèques : préalablement pour les trois sociétés, un chèque pour être valable devait porter le timbre en caoutchouc de ladite société, ma signature et le chop de M. Hung le directeur chinois choisi par moi. Maintenant :

- pour l'I.S.S. les fiches de signature ont été annulées et de nouvelles fiches établies. Pour qu'un chèque soit valable il faut : le timbre en caoutchouc de l'I.S.S., le chop d'un des "supervisors", le chop du comptable chinois et le mien.

- pour Picardie, les anciennes fiches restent valables mais le timbre en caoutchouc de la société est conservé par un des "supervisors".

- pour Foncim aucune modification de ce qui se faisait auparavant. Toutefois pour toute dépense exceptionnelle de plus de 5 millions, il faut en référer aux supervisors.

Rapport avec le personnel

J'ai toute liberté de parler avec mon personnel. Toutefois je sais que les membres du personnel sont ensuite questionnés sur ce dont nous avons parlé, spécialement le personnel du bureau en charge des questions de l'I.S.S. le personnel étranger de I.S.S. et Picardie a été convoqué et il leur a été tenu le même genre de discours que celui qui avait été tenu au personnel européen des Tramways. Afin de souligner le fait que je reste la personne responsable le personnel doit s'adresser à moi, mais le personnel sait aussi bien que moi que toutes les décisions sont prises par les supervisors.

Rapport avec les locataires

Je dois cesser tous les contacts et pour parler avec les locataires d'I.S.S. et Picardie. Avec ceux de Foncim en principe rien n'est changé, mais comme toute lettre reçue doit être présentée aux supervisors ainsi que toute lettre destinée à être expédiée, en fait toute discussion avec les locataires est inutile ainsi qu'il ressort de l'exemple suivant :

Le 20 janvier à la suite d'une réunion avec les locataires de Paris Court (une des propriétés de Foncim) j'ai obtenu leur consentement à une augmentation des loyers de 10 %. A la fin de la réunion les représentants des locataires m'ont prié de confirmer notre accord par écrit afin de leur permettre de le communiquer aux autres locataires. J'ai soumis le projet de lettre à un des supervisors qui l'a refusé. Notre accord ne

pourra donc pas être exécuté.

Je vous envoie ci-inclus un exemplaire d'un journal chinois en date du 23 janvier contenant une notice du Military Control concernant l'I.S.S. La traduction a été faite par M. Hong et supervisée par l'un des supervisors, en fait le représentant des Affaires Etrangères qui a tenu à vérifier lui-même la traduction avant qu'elle ne soit remise (la plupart du temps ceux qui sont dans mon bureau n'admettent pas qu'on s'adresse à eux comme "controllers" mais changent ce terme en "supervisors

Le 14 janvier, donc avant ces événements j'avais envoyé des convocations pour une Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de I.S.S. devant être tenue le 1er février (copie ci-jointe) mais le 25 janvier j'ai été notifié par le supervisor représentant les Affaires Etrangères que je ne pouvais tenir aucune Assemblée Générale, ni Conseil d'administration pour le moment. Ils m'ont demandé d'annuler la convocation et j'ai envoyé aux actionnaires la lettre datée 25 janvier dont vous trouverez copie ci-jointe et dont tous les termes ont été approuvés par eux.

Les autorités n'ont pas l'intention, pour ce que j'en peux juger, ni de confisquer, ni de réquisitionner les trois sociétés. Mais ils m'amèneront par les moyens de pression morale et physique dont ils disposent (inutilité de ma présence, réclamations des porteurs de bons et du personnel) à leur offrir tout l'actif de ces sociétés en compensation de la dette de l'I.S.S. qui, calculée à leur manière, s'élève à des sommes énormes (ci-joint toute ma correspondance avec Pékin à ce sujet dans laquelle je fais ressortir toute l'injustice qu'il y a dans les instructions verbales reçues pour calculer la dette de I.S.S.) Egalement traduction jointe concernant les pre-war deposits et je vous fais remarquer au passage qu'aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne les assurances-vie. Je joins aussi les statuts de I.S.S. Foncim et Picardie où j'ai coché au crayon certains paragraphes dont on pourra peut-être se prévaloir plus tard.

Vous seriez très aimable de convoquer mon frère Jacques et de lui communiquer tout ceci en lui recommandant cependant une certaine discrétion quant aux détails: les sociétés ont été prises mais vous ne savez pas selon quelles modalités, au moins tant que je suis ici. Je préférerais en avoir fini le plus vite possible mais je prévois que le scénario dans lequel mon rôle est déjà fixé sera long et pénible, inutile d'aggraver ma position.

Signé : Pierre FANO